



COMMUNE DE VAULION  
1325 VAULION

PREAVIS N° 2026 / 03

## Préavis de la Municipalité concernant les comptes et la gestion pour 2025

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous proposer notre préavis concernant les comptes et la gestion pour 2025. Ce préavis est accompagné des comptes par ordre administratif, du bilan comparé, du tableau des dépenses d'investissement, ainsi que le tableau de la péréquation. L'exercice 2025 boucle avec un bénéfice net de **CHF 9'753.30**.

**Total des revenus : CHF 3'345'905.67**  
**Total des charges : CHF 3'336'152.37**

Le résultat des comptes est positif après les écritures de bouclage, alors qu'un déficit de CHF 5'730.-- était budgétisé.

Cette année, le principal investissement a été fait dans le compte du patrimoine administratif : CHF 203'060.05 pour le compte 9141.13.5 – (Assainissement village 3<sup>e</sup> étape – Hôtel-Eglise) après déduction des subventions. Deux montants ont été redistribués dans les comptes 9141.15.5 (CHF 101'000.-- - Assainissement routes lié à l'EP-EU-EC - 3<sup>ème</sup> étape – Hôtel-Eglise) et 9141.15.6 (CHF 160'000.-- - Nouveau Parking). Une reprise au fonds de réserve, d'un montant de CHF 113'253.20, a également été portée sur le compte 9141.13.5.

Deux autres investissements ont été portés au bilan selon les préavis adoptés par le Conseil communal : Les travaux d'aménagement de l'étang à la Posogne ainsi que le projet d'investigation technique de terrain sur la parcelle no 411 selon OSites. Le montant final pour les frais de l'investigation technique est largement en dessous du montant du préavis.

Suite aux bons résultats de cette année 2025, il a été décidé de faire des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 310'826.15. Le compte 9141.13.2 (Assainissement village – 1<sup>ère</sup> étape – Haut du village) a été complètement amorti. La quotité de la dette brute se situe fin 2025 à 127% (147% en 2021, 192% en 2022 et 157% en 2023, 164% en 2024).

Le total des amortissements obligatoires du patrimoine administratif se monte à CHF 97'990.--, ce montant est imputé dans chaque compte concerné.

Les commentaires ci-dessous accompagnent les comptes annexés pour une meilleure clarté des différents postes. Ils vous sont présentés par dicastère :

### **Gestion - Administration générale et finances - Claude Languetin, Syndic**

La population est de 500 habitants au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 11 unités en une année. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en légère diminution par rapport à 2024. Le revenu fiscal par habitant standardisé est de CHF 1'352.00. Depuis cette année, ce chiffre sert aux divers calculs de la nouvelle péréquation. Le tableau (page 22 et 23) est joint avec les données de référence de notre commune.

Les taux d'intérêts en vigueur sont en légère augmentation mais sont toujours bas pour notre commune (1,58% en moyenne) et bloqués sur plusieurs années. Les prêts LIM et emprunts bancaires (CHF 3'920'049.55) sont en diminution. Les liquidités disponibles sont bonnes et correspondent aux diverses dépenses prévues. La somme de CHF 219'677.88 sur le compte 9102.3 "BR-Compte Ep sociétaire" correspond au montant réservé de l'ORPCi ainsi que diverses cautions des locations d'alpages. Le montant de CHF 128'714.-- a été remboursé à l'ORPCi au mois d'avril 2025 avec les liquidités. Ce montant sera transféré du compte épargne en 2026 sur un compte de liquidités.

Les garanties et la quote-part aux engagements sont prévues pour l'AscoVaBaNo (CHF 312'709.--) et l'ORPC JNV (CHF 5'055.00). La somme acceptée par le Conseil communal de cautionnement étant de CHF 3'000'000.--, ces garanties ne sont pas activées pour le moment, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

Les montants des postes « **5 Instruction publique et cultes** » correspondent au budget. Les coûts de l'établissement scolaire AscoVaBaNo (cptes 51.352+51.352.1) sont maîtrisés et stables. Les frais de transports sont maintenant directement calculés dans la péréquation.

Les sommes des comptes 11. Administration sont conformes au budget. A noter quelques commentaires :

### **11.301 – Traitement du personnel et charges sociales**

L'augmentation du montant des salaires du personnel et des charges sociales est expliquée par une adaptation des salaires ainsi que par l'engagement d'une nouvelle boursière au 1<sup>er</sup> novembre 2025, qui a travaillé avec M. Daniel Roch pendant deux mois.

### **11.311 – Mobilier, copieur, informatique**

Divers frais de maintenance et des achats informatiques ont dû être réalisés en 2025.

### **11.3185.2 - PECC**

Le dépassement correspond à des honoraires facturés pour les projets suivants : établissement du certificat énergétique selon cahier des charges de l'Office fédéral de l'énergie (Grand-Rue 26 - Hôtel) ainsi que pour l'établissement d'un inventaire des arbres remarquables cantonaux.

### **11.3185.3 – Honoraires études**

Aucun montant n'avait été porté au budget. Le montant correspond à des honoraires pour le projet d'assainissement de la butte de tir.

### **21 - Impôts**

Les impôts sur les droits de mutation, sur les successions et donations ainsi que sur les gains immobiliers sont souvent sujets à des différences. Et cette année, le montant est nettement supérieur à nos espérances. Le montant de l'impôt frontaliers est également plus élevé que la prévision.

### **22 – Péréquation sociale**

La nouvelle péréquation est entrée en vigueur en 2025. Les chiffres reçus pour l'établissement du budget étaient largement en dessous du projet de décompte provisoire reçu pour les boucllements 2025. Le montant principal de cette différence provient de la péréquation des ressources. Le tableau du projet de décompte est annexé aux comptes.

## **Tourisme - Alpagnes et forêts - Claude Goy, Municipal**

### **16 Tourisme**

RAS.

### **321 Forêts**

#### **321.4351 – Vente de bois de service**

Le prix du bois est resté stable et le montant de la vente est supérieur au budget ce qui est une bonne surprise au vu du marché. Les volumes exploités et les recettes sont très proches de l'exercice 2024.

### **322 Alpagnes**

#### **322.313 - Electricité**

Les factures d'électricité pour la Dent sont payées par la Commune et refacturées au locataire par le compte 322.465.

#### **322.314 – Entretien des alpages**

Les principales dépenses de ce compte sont constituées des travaux suivants :

- Diverses interventions sur les citernes des Maisons-Doubles, La Mâche et La Dent.
- Réfection de la cheminée à La Busine.
- Pose et achat de bassins en béton.
- Equipement de nos chalets d'extincteurs par l'entreprise Sici.

#### **322.314.1 – Frais de clôtures**

La commune a repris l'entretien des clôtures de nos alpages, excepté pour La Busine et la Sagnette. Un auxiliaire a été engagé pour l'aide à l'entretien. On trouve également dans ce compte des achats de matériel pour clôturer l'accès au Parc éolien de Graty. Ces frais ont été refacturés à VOé sous le compte 322.465.

#### **322.4232 - Graty**

Selon le contrat signé avec VOé, la valeur locative de l'alpage de Graty est incluse dans les redevances en faveur de la commune pour la durée du chantier.

#### **322.436 – Participation amodiateurs aux clôtures**

Comme cité sous 322.314.1, l'entretien des clôtures est assuré par la commune, la participation facturée aux amodiateurs se trouve dans ce compte.

## **Bâtiments – Affaires sociales et culturelles - Caroline Paccaud, Municipale**

### **351.314 - Auberge communale**

L'éclairage du restaurant a été modifié. Une réparation du lave-verres a dû être réalisée ainsi que le débouchage des canalisations. Ce dernier a cependant été refacturé au locataire.

### **355.314 - Cantine**

Une ouverture a été réalisée afin d'avoir un relais entre le stand et la cantine. Un store a été installé et une amenée d'eau a été créée derrière le bar du stand.

### **359.314 - Bâtiment des bureaux administratifs**

Les cylindres des portes ont été changés ainsi que quelques stores.

### **Collège**

RAS

## **Compte 7 - Sécurité Sociale**

Les montants pour les comptes 71 sont donnés par l'ARAS (Agence régionale d'assurances sociales) et AJOVAL (Accueil de jour région Orbe, La Vallée) et pour les comptes 72, par l'Etat.

Pour les comptes 71.352.1 et 71.352.2, la charge, pour la Commune, se calcule aux heures consommées par les enfants et par un pourcentage par habitant. Pour l'accueil de jour AJOVAL, 50% pour les heures consommées et 50% par habitant; pour l'UAPE, 75% pour les heures consommées et 25% par habitant.

Le réseau AJOVAL, (accueil collectif préscolaire et accueil en milieu familial) compte 25 communes pour la répartition des charges.

L'UAPE, (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) compte 8 communes pour une répartition des charges. L'UAPE du Môtier, qui accueille 36 élèves, a eu un bon taux de remplissage en 2025. Il est toujours très difficile d'estimer le nombre d'élèves qui va utiliser la structure d'accueil et à quelle fréquence.

## **Routes, déchetterie, cours d'eau, Maison de commune, Danilo Perotti, Municipal**

### **11.313 – Véhicules et machines**

Achat d'une nouvelle débroussailleuse pour l'employé communal et divers petits matériels.

### **11.315 – Entretien machines et matériel**

L'achat du mazout pour le tracteur est compris dans ce compte, ainsi que le service des divers véhicules et machines.

## **Maison de Commune**

### **353.312 – Hypromat**

Les acomptes ont été surestimés en 2024 et le décompte final de VOé présentait un solde en notre faveur au 31 décembre. Le montant a donc été déduit sur l'année 2025.

### **353.314 – Entretien**

Le bâtiment a nécessité peu d'entretien pour l'année 2025.

### **353.411 – Recettes Hypromat**

L'hypromat est toujours beaucoup utilisé et fonctionne bien. Cependant, il commence à donner des signes de vieillesse.

## **Routes**

### **43.313 – Fournitures**

L'hiver 2025 a été clément. La consommation de sel sur les routes communales reste dans les prévisions.

### **43.3140 – Entretien**

Plusieurs travaux ont été réalisés durant l'année 2025, notamment :

- La réparation du mur du parking devant l'Hôtel.
- Traversée : changement du tuyau du Ribochez sur la route des Combettes ainsi que diverses réparations au bitume sur cette route.
- Réparation de la route sur le tronçon *Eglise bas du village* et travaux sur la route du Plâne.
- Changement d'une conduite d'eau en prolongement des travaux pour les éoliennes.

### **43.3143 – Entretien éclairage public**

Mise en place de cinq lampadaires sur le virage de la scie et diverses réparations sur l'éclairage dans le village.

### **43.3144 – Marquages et signalisations**

Achat du radar signalétique vers la cantine.

Mise en place des panneaux (places réservées) sur le nouveau parking et divers achats de panneaux sur les routes communales

## **Parcs et cimetière**

### **44.314 - Entretien**

Taille de la haie de tuya du cimetière et entretien courant

## **Ordures ménagères**

### **45.314 – Entretien déchetterie**

Réparation du portail de la déchetterie.

Tailles des arbres sur le pourtour de la déchetterie et modification de la fosse de la benne à branches.

### **45.318 – Transports des bennes**

Une légère augmentation du coût des transports est constatée (diverses taxes et augmentations des bennes de divers secteurs). Légère augmentation du poste suite à la hausse du prix du mazout.

Le reste des comptes est stable et dans les prévisions du budget.

## **Fontaines - Service de l'Urbanisme - Réseaux EP-EC-EU - Défense incendie - Bernard Martignier, Municipal**

### **356 Fontaines**

#### **356.311 – Achat matériel**

Rien de spécial à signaler. Entretien et nettoyage courants.

### **42 Service de l'Urbanisme**

#### **42.3185.1 – Cadastre SIT**

Mise à jour du SIT (Système d'Information du Territoire) communal et introduction de nouvelles données.

#### **42.3185.2 - ASIT**

Cotisation à l'ASIT (Association pour le Système d'Information du Territoire).

### **46 Réseaux d'égouts, épuration**

#### **46.312 – Electricité, combustible**

La consommation électrique à la STEP et aux STAP est régulière.

#### **46.314 – Entretien des canalisations.**

Un montant de CHF 10'000.-- avait été prévu au budget pour le curage des canalisations. Au vu des problèmes engendrés à la STEP et suite aux diverses pollutions, ce travail n'a pas été commandé.

#### **46.314.2 - Entretien courant des STAP**

Maisons Neuves et la Rousaz : Une intervention supplémentaire a été nécessaire à la STAP Maisons-Neuves.

#### **46.314.41 - Entretien STEP**

Après la vidange du bassin de décantation, suite aux pollutions, la décision a été prise de remplacer les buses soufflantes pour un montant de CHF 5'500.--.

#### **46.314.42 - Réparation STEP**

Pas de frais importants cette année.

#### **46.314.43 Transport boues STEP**

Suite aux pollutions, la vidange successive des bassins a engendré une énorme quantité de boues à évacuer, ceci dans un délai très court.

#### **46.314.44 - Traitement des boues**

La quantité de boues à traiter a nécessité la collaboration de plusieurs communes voisines, comme Orbe, Vallorbe, Penthaz et Yverdon.

#### **46.314.45 – Analyses STEP**

Les frais d'analyses sont sans surprise.

#### **46.314.46 - Produits STEP**

Malgré les pollutions, la consommation des produits de décantation est stable.

#### **46.351- Taxes fédérales**

La Taxe fédérale pour le traitement des micropolluants se monte à CHF 9.-- par habitant.

#### **46.480 – Prélèvement fonds de réserve**

Montant prélevé sur les fonds de réserve pour l'équilibre du compte et porté au bilan sous la rubrique 9280.1.

### **65 Défense incendie**

#### **65.311 – Participation communale**

La participation communale au SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Vallorbe Région basée sur un montant maximum initialement prévu de CHF 36.-- par habitant se monte à CHF 25.30 environ pour l'exercice 2025.

### **66 Protection civile**

#### **66.309 – Charges ORPCi**

La participation communale aux charges ORPCi par habitant se monte à CHF 18.70 environ pour l'exercice 2025.

### **81 Service des eaux**

#### **81.311 – Achat de compteurs et matériel**

Achat de compteurs et petit matériel.

#### **81.312 – Achat d'électricité Le Nozenet**

La consommation électrique pour le fonctionnement de la pompe et du filtre UV du puits de pompage est stable.

#### **81.314.1 – Entretien du réseau**

Pas de gros problèmes pour l'instant sur le réseau d'eau, quelques fuites sur la conduite principale ont été réparées.

#### **81.314.11 – Analyses**

Les frais d'analyses pourront être revus à la baisse.

#### **81.314.21 – Entretien des hydrantes**

Pas de frais de réparation sur les hydrantes.

#### **81.314.22 - Contrôle des hydrantes**

La maintenance annuelle des hydrantes se fait selon le contrat avec la Maison Hinni.

#### **81.314.31 - Entretien du réservoir**

Les travaux d'assainissement de la chambre des vannes prévus au budget, n'ont pas pu être réalisés. Manque de disponibilité de l'entreprise contactée.

#### **81.314.41 - Entretien puits de pompage**

Le débitmètre a rendu l'âme et a dû être remplacé pour un montant de CHF 6300.-- environ.

#### **81.314.42 - Source du Criblet**

La qualité de l'eau et les débits restent réguliers.

#### **81.380 – Attribution à fonds de réserve**

Montant attribué au fond de réserve pour l'équilibre du compte et porté au bilan sous la rubrique 9280.0.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité demande au Conseil de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VAULION

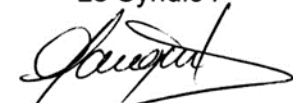
- sur proposition de la Municipalité
- oui le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- d'accepter le bénéfice de l'exercice 2025 de **CHF CHF 9'753.30**
- d'accepter la gestion de l'exercice 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Claude Languetin



La Secrétaire :

  
Valérie Meyer

Vaulion, le 18 mai 2026